

EXTRAIT DU REGISTRE

**DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

74240

APPROBATION DU BUDGET
PRIMITIF 2026

2026.07

L'AN DEUX MIL VINGT SIX, LE VINGT-DEUX AVRIL

Le Conseil d'administration du centre communal d'action sociale de la commune, dument convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie - salle Renée Maître, sous la présidence de Mme Isabelle VINCENT.

Nombre de membres en exercice : 11

Date de convocation du Conseil d'administration : 09 avril 2026

Etaient présents : Mme VINCENT, Vice - Présidente
MM. COCHINAIRE, FOURNIER
Mmes. BASTIAN, BOCCARD, KAMANDA, ESTERMANN

Etait absente représentée : Procuration de Mme HOMINAL à Mme VINCENT

Etaient absents excusés : M. BLOUIN, Président
Mme GALY, M. PERILLON

Secrétaire de séance : Mme ESTERMANN

Madame la Vice-Présidente présente aux membres présents le budget du CCAS pour l'année 2026.

Le budget 2026 s'équilibre, globalement en recettes et en dépenses à hauteur de 210 382.50 €, comme suit :

M A I R I E G A I L L A R D - C C A S G A I L L A R D - B P - 2 0 2 6

| II - PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET | | II | |
|--------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------|--------------------------------|
| VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET - VOTE ET REPORTS | | A | |
| | | DEPENSES | RECETTES |
| VOTE | Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1069) | 2 502.50 | 0.00 |
| REPORTS | Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1) | 0.00 | 0.00 |
| | 001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1) | (Si solde négatif) 0.00 | (Si solde positif) 2 502.50 |
| Total de la section d'investissement (2) | | 2 502.50 | 2 502.50 |
| | | DEPENSES | RECETTES |
| VOTE | Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget | 207 880.00 | 186 386.48 |
| REPORTS | Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1) | 0.00 | 0.00 |
| | 002 Résultat de fonctionnement reporté (1) | (Si déficit) 0.00 | (Si excédent) 21 493.52 |
| Total de la section de fonctionnement (3) | | 207 880.00 | 207 880.00 |

La section de fonctionnement se porte à 207 880 €, en recettes et en dépenses.

La section d'investissement s'équilibre à 2 502.50 €.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

ARTICLE 1 : ADOPTE le budget primitif 2026

ARTICLE 2 : La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, 2 Place de Verdun, BP 1135 - 38022 Grenoble Cedex – Tél : 04.76.42.90.00 Courriel : greffe.ta-grenoble@juradm.fr ou par l'application Télé recours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

FAIT et DÉLIBÉRÉ EN MAIRIE, les jours, mois et an que dessus

Le Président,
Antoine BLOUIN



La Secrétaire de Séance,
Catherine ESTERMANN

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Catherine Estermann", written over a horizontal line.

Délibération devenue exécutoire compte tenu :

de sa réception en Sous-Préfecture le : 24/04/2026

de sa mise en ligne le : 24/04/2026